Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 26 février 2015

Communiqué de presse

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE : LE PRÉFET SIGNE LA CONVENTION CADRE DU CONTRAT DE VILLE AVEC VALENCIENNES METROPOLE, LA REGION ET LE DÉPARTEMENT

Jean-François Cordet, préfet du Nord, a signé ce jeudi 26 février à Valenciennes, au cœur du quartier de la Chasse Royale, la convention cadre du contrat de ville de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, avec Valérie Létard, sénatrice du Nord, présidente de Valenciennes Métropole, Jacques Marissiaux, vice-président du Conseil général du Nord et Madjouline Sbai, vice-présidente du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais.

La signature de cette convention cadre préfigure le contrat ville de nouvelle génération qui sera signé en juin prochain. Elle est l'aboutissement d'un long travail avec les collectivités et l'ensemble des partenaires, dont le préfet se félicite. Par cette signature, l'Etat, la Région, le Département du Nord et la Communauté d'agglomération signifient leur volonté d'œuvrer ensemble pour améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers les plus en difficulté en soutenant l'emploi et le développement économique, en poursuivant la rénovation de leur cadre de vie et en favorisant la cohésion sociale au travers d'actions d'éducation, de santé et d'accès aux services publics. Le travail des associations qui maintiennent le lien social est essentiel dans ces quartiers.

Le préfet souligne la qualité de la contribution de Valenciennes Métropole à la réflexion sur la refondation de la politique de la ville dans le cadre de la préfiguration des nouveaux contrats, nourrie de l'expérience du projet territorial de cohésion sociale (PTCS) signé dès 2011.

La précédente contractualisation a permis de porter des projets de rénovation urbaine de grande ampleur, un dispositif de réussite éducative intercommunal, des actions structurantes sur la mobilité, la santé avec la mise en place d'un pôle de santé, sur l'emploi en lien avec une zone franche urbaine dynamique. Valenciennes Métropole poursuit son investissement sur la politique de la ville en étant le chef de file du futur contrat de ville.

Le contrat de ville de la Communauté d'agglomération concerne 36 000 habitants habitant dans 14 quartiers prioritaires répartis dans 12 communes. Il s'articule autour de 6 orientations stratégiques :

1. Assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique.
2. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins.
3. Accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble.
4. Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen.
5. Prévenir la délinquance et accompagner les victimes.
6. Lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions. Cette dernière orientation permettra à la Communauté d'agglomération d'être un laboratoire de toutes les initiatives de la lutte contre l'exclusion sur un territoire avec des habitants en très grande précarité.

En complément de l'intervention de l'Etat dans ces quartiers au titre des différentes politiques publiques, le ministère de la ville y mobilisera 1,7 million d'euros de crédits en 2015, notamment au bénéfice des associations qui interviennent auprès du public en grande difficulté.

Service régional
de la communication interministérielle | 03 20 30 52 50 | pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur – CS 20003 – 59039 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 30 59 59 – www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59